

augmenté de façon exceptionnelle. Cela fait partie de la stratégie et de la chaîne agro-alimentaires dont le gouvernement ne se soucie guère. Celui-ci devra s'en soucier dorénavant s'il veut faire de Canagrex une réussite.

S'il est un autre aspect de la politique agro-alimentaire dont dépendra le succès ou l'échec de Canagrex, c'est bien la politique des transports. Si le Canada a pu accroître sa production agricole, c'est bien parce que la politique du transport des denrées alimentaires a tenu compte des régions éloignées. Elle avait été élaborée en vue de favoriser la culture céréalière dans les Prairies et le transport à tarif réduit de cette production vers les provinces Maritimes. Elle fait partie intégrante de l'infrastructure agricole du Canada et ne devrait pas être modifiée rapidement ou à la hâte pour des motifs qui n'ont rien à voir avec la productivité agricole. Ce n'est pas en relevant le tarif dit du Pas du Nid-de-Corbeau sur les céréales que l'on aidera en quoi que ce soit l'agriculture canadienne. Ce n'est pas en réduisant le revenu net des agriculteurs en prenant de l'argent de leurs poches pour le donner aux sociétés ferroviaires qu'on contribuera au redéveloppement ou au développement constant de l'agriculture dont les praticiens doivent déjà emprunter énormément pour maintenir leurs capitaux d'investissement à flot. Ce n'est pas un échange bien sage à faire ni même à proposer et, pourtant, des rumeurs courent à ce propos et nous entendons des ministres dire que cela pourrait être sur le point de se produire.

La politique des transports ne tient pas compte des produits transformés expédiés depuis certaines régions. Par exemple, on peut expédier de Toronto à Saskatoon le bœuf frigorifié sortant des salaisons à un coût bien inférieur à ce qu'il en coûte pour expédier le bœuf de Saskatoon à Toronto. Le tarif n'est pas réglementé, n'est pas statutaire. Ce tarif ne doit pas son existence à quelque vieil accord conclu avec le CPR pour lui permettre d'installer une voie ferrée vers Trail en vue d'y exploiter des mines. Il ne s'explique que par la façon dont les sociétés ferroviaires ont tarifé leurs services. La localisation des abattoirs est probablement davantage tributaire de cette structure tarifaire que du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, mais nous à la Chambre ne nous attaquons pas beaucoup à ce fait publiquement ni n'en parlons beaucoup.

M. Whelan: Nous le faisons, en effet.

M. Althouse: Nous n'en entendons pas beaucoup parler.

M. Whelan: Vous n'écoutez pas.

M. Althouse: Canagrex devra bénéficier de politiques aptes à régler le problème du transport et celui du prix des produits agricoles. La question de la stabilisation des marchés n'est pas très bien expliquée dans le bill. Celui-ci donne plutôt des précisions sur ce que Canagrex ne pourra faire. L'article 14(2) stipule que Canagrex "ne peut verser de subventions directement aux producteurs ou transformateurs de produits agricoles ou alimentaires", alors que nous n'avons pas encore de programmes de stabilisation des prix vraiment satisfaisants permettant d'incorporer à la formule de production la garantie de prix convenables pour le producteur. Si les agriculteurs ne peuvent compter sur cette garantie, pourquoi alors produiraient-ils pour alimenter les marchés de Canagrex? Ils ne le feront pas pour la simple raison que Canagrex existe. Il doit y avoir un avantage. Jusqu'ici le bill demeure imprécis sur ce point, en partie parce qu'il n'existe pas de lignes directrices

bien définies en matière de transport et de protection du revenu.

● (2110)

Je pense qu'un comité devrait se pencher sur cette mesure. Avant qu'elle ne soit adoptée par la Chambre, il faudrait que bon nombre de ses aspects soient précisés. La question de la vérification demeure vague. On dit que le vérificateur général vérifiera les livres, mais on n'énonce aucune ligne directrice à ce sujet. Nous sommes donc susceptibles de connaître certains des problèmes que la Corporation de développement du Canada (CDC) aurait eus, s'il faut en croire certaines des enquêtes qui ont été faites. Nous estimons qu'aucun nouvel organisme ne devrait s'exposer à ce genre de problèmes. Nous pensons qu'il faudrait les clarifier avant la création de l'organisme au lieu de semer des doutes sur sa capacité de fonctionner. Cela n'aide ni Canagrex, l'organisme proposé, ni la CDC, ni aucune autre société de la Couronne. On ne rend pas service non plus aux agriculteurs en semant le doute sur la capacité de fonctionnement de cette société parce qu'on serait incapable d'expliquer ses pratiques commerciales à un vérificateur. Nous croyons qu'il faut clarifier ces questions, que le ministre et certains de ses collaborateurs doivent venir expliquer au comité de l'agriculture de la Chambre, comme cela se fait habituellement, les dispositions du bill dont sera saisi le comité. En général, comme je l'ai dit au début, nous voyons le bill d'un bon œil. Nous croyons qu'il aura sur l'agriculture des effets salutaires, si l'étude en est bien dirigée. Ce ne sont pas seulement les membres de l'agence qui doivent travailler de façon constructive, mais aussi les députés, dont le rôle et le devoir est de veiller à ce que le bill soit le mieux construit possible. A notre avis, cela ne peut se faire qu'en comité et il ne faut pas forcer la Chambre à adopter ce bill à toute vapeur.

M. Ralph Ferguson (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur l'Orateur, je suis enchanté de pouvoir parler d'un projet de loi aussi important que celui que nous devons étudier ce soir, à savoir la loi tendant à créer une société canadienne d'exportation des produits agricoles, la société Canagrex. Je tiens à rendre hommage aux associations agricoles de toutes les régions du Canada et aux agriculteurs qui ont participé aux premiers entretiens à ce sujet. Je tiens à féliciter le ministre d'avoir suivi leurs conseils très fidèlement dans le projet de loi à l'étude ce soir.

Le député d'Elgin (M. Wise) a signalé que le cabinet avait approuvé la création d'une telle société depuis près d'un an. Il reproche peut-être un peu au ministre d'avoir tardé à nous présenter ce projet de loi. Le député ferait toutefois bien de songer aux nombreux retards qui ont été causés l'année dernière, surtout au printemps, par l'obstruction systématique. Il y a eu obstruction à propos de la Constitution mais aussi on a consacré beaucoup de temps à la mesure sur le pétrole et le gaz des terres du Canada; il a encore fallu plus de temps pour faire adopter ce projet de loi que pour la résolution constitutionnelle. Je ne pense pas que le député ait présenté une loi semblable quand il était ministre, mais, s'il avait eu plus de temps, je suis certain qu'il l'aurait fait.

Cependant, je ne puis m'empêcher de parler de ses inquiétudes sur le financement de cette société. La seule chose que je puisse dire, c'est qu'il faut apprendre à marcher avant de vouloir courir. Par conséquent, je vous suggère, à vous, mon-